

- B. Ai-je signé le compte de distribution de la résidence officielle dans les trois mois suivant mon arrivée?
- C. L'inventaire des oeuvres d'art est-il à jour et ces oeuvres d'art sont-elles toutes exposées seulement dans les aires publiques de la résidence officielle ou de la chancellerie?
- D. L'aliénation du matériel excédentaire, y compris les voitures officielles, est-elle effectuée en temps opportun et les recettes correctement comptabilisées, et est-ce que j'approuve toutes les ventes et les dispositions de matériel excédentaire ou non utilisable?
- E. Demande-t-on des soumissions scellées pour les ventes de biens, et établit-on un prix minimal pour chaque article si des ERP sont soumissionnaires?
- F. Les contrats d'entretien de l'équipement sont-ils approuvés par le Comité de révision des contrats et les garanties sont-elles respectées?

18. VÉHICULES OFFICIELS

- A. Tient-on un journal de bord pour tous les véhicules officiels?
- B. La consommation d'essence pour chaque véhicule est-elle considérée raisonnable par rapport aux données sur l'usage normal de ce type de véhicule?

19. PASSEPORTS ET VISAS

- A. Les stocks de passeports et de visas d'immigration sont-ils gardés dans des endroits protégés et sous le contrôle d'un employé canadien?
- B. Est-ce que je compare personnellement le nombre de passeports vierges en stock au rapport d'inventaire à la fin de chaque trimestre?